

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures, trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRESEn exercice : 15

Présents : 15

Absents excusés : 0

Absents : 0

Nombre de suffragesExprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

21/04/2026

Date d'affichage

28/04/2026

OBJET

**Plan de financement des travaux
d'éclairage public
lotissement des Deux Chênes.**

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Considérant la délibération n°63/2026 approuvant l'avant-projet et demandant la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement des Deux Chênes,

Considérant les propositions d'étalement du SDE 03 pour ces travaux ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal après avis de la commission des Finances en date du 21 Avril 2026 :

- Un étalement de 10 ans pour une cotisation annuelle de 2 830 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- **D'approuver** l'étalement de 10 ans pour une cotisation annuelle de 2 830 €,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le plan de financement proposé par le SDE 03.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire




Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....